

PROJET DE LOI - Mode de fonctionnement des Chambres régionales des comptes

Les juridictions financières locales menacées

Un projet de loi du gouvernement en métropole s'apprête à donner un grand coup de balai dans le mode de fonctionnement des Chambres régionales des comptes.

Inquiet de l'avenir de ces chambres, avec des fermetures prévues et des restrictions budgétaires, le Syndicat des juridictions financières (SJF) et son représentant en Polynésie française alertent sur la procédure en cours. "Après son rejet par le Sénat le 18 octobre dernier, les députés examineront, en dernière lecture, le 16 novembre 2011, ce qui reste du projet de réforme des juridictions financières. (...) À l'instigation du premier président de la Cour des comptes, le gouvernement a décidé de supprimer, si ce texte était adopté, au minimum un tiers des Chambres régionales des comptes (CRC) et

de mettre les survivantes à la diète. (...) Sans les chambres régionales et territoriales des comptes, poursuit le syndicat au travers de son communiqué, que serait-il advenu des très graves manquements constatés dans la gestion de plusieurs collectivités locales ces dernières années en Polynésie française, en Nord-Pas-de-Calais, en Languedoc-Roussillon ou encore en Île de France ?"

Une journée d'action nationale se déroulera lundi prochain. Le syndicat exprimait hier ses regrets de voir cette loi passer et qui "ruinerait ce contrôle essentiel pour les citoyens". Le personnel administratif, de contrôle et les magistrats de la CTC de Polynésie française "se déclarent solennellement solidaires du mouvement pour la préservation du contrôle financier local". ■



Le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, serait à l'origine du texte qui provoque la colère des syndicats, selon le SJF.

FONCIER - Propriété publique

Sandra Levy-Agami réclame la suppression du projet de loi

Dans sa lettre, la représentante non inscrite s'adresse directement au président Temaru pour exprimer son point de vue face à ce dossier et ne mâche pas ses mots : "Aucun des nombreux éléments contestables et contestés n'a été corrigé". Sandra enfonce même le clou. "Le texte, très fortement inspiré du droit métropolitain, reste inadapté aux réalités foncières dans notre pays et pourrait avoir des conséquences néfastes pour les Polynésiens." Sandra Levy Agami énumère ensuite les articles qui fâchent : "Pour rappel, les articles LP 10 à LP 12 permettent toujours la spoliation des terres indivises tout en conférant au conseil des ministres un pouvoir tel qu'il se substituerait au tribunal foncier tant attendu.

L'article LP 17 persiste à déposséder les habitants des îles, dont les revendications n'ont jamais été publiées. De plus, l'article LP 116 continue de ne prévoir aucune indemnisation pour les riverains dépossédés de leur accès privatif à la plage".

En conclusion, elle affirme que ce projet de loi "conduirait à déposséder le peuple polynésien de ses terres ancestrales sur l'autel de l'argent" et demande au président Oscar Temaru "de le retirer", et certainement plus, notamment son passage devant les élus de l'Assemblée pour vote. Pour l'heure, on ne sait toujours pas à quel moment le dossier sera étudié dans l'hémicycle. ■

C. T.

FONCIER - Procédure d'expulsion

Le Tomite Toohitu ne devrait pas écouter que les rumeurs

Dans une lettre ouverte, signée par "Papa Monil" (Monil Tetuanui), le Tomite Toohitu de Polynésie française accuse le maire de Mahina de vouloir, selon "des rumeurs qui courent", procéder à l'expulsion des familles qui occupent actuellement la terre Hitimahana. Papa Monil semble avoir accueilli une famille qui revendique le terrain, mais Papa Monil s'en prend peut-être à la mauvaise personne car le terrain de Hitimahana,

occupé par des centaines de familles, n'est plus à la mairie. L'ancienne majorité l'a vendu à l'OPH pour remplir les caisses vides de la commune. L'action récente de Patrice Jamet a consisté à rappeler aux familles qui vivent dans des conditions très précaires en bord de mer, qu'elles ne pouvaient pas rester là au regard des risques naturels (houle, tsunami...). La nouvelle équipe n'a fait que réactiver le dispositif de Résorption

de l'habitat insalubre (RHI) mise en place depuis des années. Le nouveau tavana a d'ailleurs récemment réuni le ministre du Logement et l'administrateur d'État pour demander le lancement de projets de constructions de logements sociaux. Car, ces familles ne pourront pas être déplacées si les autorités ne parviennent pas à leur offrir une solution de relogement ! ■

JLM